

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

SCOLAIRE · PÉRISCOLAIRE

un dossier par famille + une fiche d'inscription par enfant



INFORMATIONS

Attention : Si votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018, veuillez contacter en premier lieu l'école souhaitée ; les écoles n'ayant pas toutes de Toute Petite Section, le nombre de places est limité. L'enfant ne sera pas forcément scolarisé dans son école de secteur.



• Pour l'inscription dans une école de Vitry-le-François : **Ferdinand Buisson, Jules Ferry, Jules Verne, Louis Pasteur, Paul Fort, Pierre et Marie Curie.**

Dossier à retourner **avant le 31 mai 2020**

pour les nouvelles inscriptions à : **scolaire@vitry-le-francois.net**

pour les enfants déjà inscrits à l'école à : **periscolaire@vitry-le-francois.net**

ou par voie postale, au service éducation jeunesse, 3 rue du vieux Port · 51300 Vitry-le-François.

• Pour l'inscription dans une école des communes de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der : **Courdemanges/Huiron, Couvrot, Frignicourt, La Chaussée-sur-Marne, Loisy-sur-Marne, Marolles, Pringy, Saint-Ouen-Domprot.**

Veuillez contacter par mail ou téléphone la mairie de la commune siège de l'école.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

L'inscription scolaire se déroulera en 3 étapes :

1. La préinscription scolaire administrative est à faire en ligne ou en mairie.
2. Vous recevrez le certificat de préinscription scolaire indiquant le nom et les coordonnées de l'école d'affectation de votre enfant. Ce certificat sera à présenter au directeur (ou directrice) de l'école lors de votre rendez-vous (veuillez contacter l'école).
3. Inscription aux temps périscolaires : en ligne ou en mairie à l'aide du formulaire d'inscription périscolaire.

Attention : en cas de changement d'école : il vous faudra demander un certificat de radiation délivré par la direction de l'ancienne école, avant d'engager les démarches auprès de votre nouvelle commune et école.

DOCUMENTS À JOINDRE

POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- Ce dossier dûment complété et signé.
- Une fiche d'inscription par enfant dûment complétée et signée.
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète.
- Justificatif de domicile récent : quittance de loyer ou d'électricité (de moins de 3 mois).
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant ou certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales.
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile*.

* Nous vous rappelons qu'il est important de vérifier auprès de votre assureur que l'assurance responsabilité civile «individuelle accident» souscrite pour votre ou vos enfants couvre bien les temps périscolaires.

POUR LES INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier des réductions, envoyez-nous par e-mail (periscolaire@vitry-le-francois.net) :

- À partir du mois de juillet, votre attestation C.A.F. avec le quotient familial *
- À partir du mois d'août, votre avis de non-imposition de l'année 2020 sur les revenus de 2019*.

Sans ces documents, aucune réduction ne sera appliquée et aucune réclamation ne sera possible.

* pour les écoles concernées

INFORMATIONS LÉGALES

Les renseignements fournis dans ce document ne seront utilisés qu'à des fins professionnelles afin d'étudier votre dossier et traiter votre demande d'inscription scolaire. Elles seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Seuls les agents des services instructeurs y ont accès. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation auprès de nos services (scolaire@vitry-le-francois.net).

CONTACTS

Plus d'infos sur vitry-le-francois.net

Courdemanges	communecourdemanges@orange.fr	03.26.72.29.56
Huiron	mairie.huiron@wanadoo.fr	03.26.72.19.47
Couvrot	mairiecouvrot@wanadoo.fr	03.26.74.03.97
Frignicourt	mairie.frignicourt@wanadoo.fr	03.26.74.15.08
La Chaussée-sur-Marne	lachausseesurmarne@wanadoo.fr	03.26.72.94.87
Loisy-sur-Marne	mairie.loisysurmarne@orange.fr	03.26.72.03.17
Marolles	mairie.51marolles@wanadoo.fr	03.26.74.07.21
Pringy	mairiedepringy51@wanadoo.fr	03.26.72.77.77
Saint-Ouen-Domprot	mairiestouen@orange.fr	03.26.72.31.34
Vitry-le-François	scolaire@vitry-le-francois.net	03.26.41.22.77

Pour toute question, contactez nos agents par téléphone ou par email :

SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE

Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
au 03.26.41.22.77

pour les nouvelles inscriptions :
scolaire@vitry-le-francois.net

pour les enfants déjà inscrits à l'école :
periscolaire@vitry-le-francois.net



ACTIVITÉS ET HORAIRES

Retrouvez dans ce tableau les activités et horaires proposés par les écoles de la CCVCD pour l'année 2020/2021

	Accueil du matin	BUS	Classe	BUS	Restauration scolaire	BUS	Classe	BUS	A.P. Etudes surveillées	BUS	Accueil du soir
Courdemanges	/	8h20	8h25 / 11h55	12H00	/	13H22	13h25 / 15h55	16H00	/	/	/
Couvrot	7h30 / 8h30	8h25	8h30 / 12h00	/	11h30 / 13h00	/	13h30 / 16h00	16H05	16h00 / 17h00	/	16h00 / 18h30
F. Buisson mat.	7h45 / 8h20	/	8h20 / 11h20	/	11h20 / 13h20	/	13h20 / 16h20	/	/	/	16h20 / 18h00
F. Buisson élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	16h30 / 17h30	/	17h30 / 18h00
Frignicourt mat.	7h30 / 8h25	8h20	8h25 / 11h55	12H00	11h55 / 13h40	13H35	13h40 / 16h10	16H20	/	/	16h10 / 18h00
Frignicourt élém.	7h30 / 8h30	8h25	8h30 / 12h00	12H05	12h00 / 13h45	13H40	13h45 / 16h15	16H25	16h15 / 17h15	/	17h15 / 18h00
Huiron	/	8h25	8h30 / 12h00	12H05	/	13H25	13h30 / 16h00	16H05	/	/	/
J. Ferry mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	/	/	16h00 / 18h00
J. Ferry élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	16h00 / 17h00	/	17h00 / 18h00
J. Verne	7h45 / 8h45	8h30*	8h45 / 12h00	12H10*	12h00 / 13h30	13H15*	13h30 / 16h15	16H30*	16h15 / 17h15	17H30*	17h15 / 18h00
La Chaussée	7h30 / 9h00	8h55	9h00 / 12h00	/	12h00 / 14h00	/	14h00 / 17h00	17H05	/	/	17h00 / 18h30
Loisy-sur-Marne	7h30 / 8h50	8h45	8h50 / 11h50	11H50	11h50 / 13h40	13H35	13h40 / 16h40	16H45	/	/	16h40 / 17h40
Louis Pasteur mat.	7h45 / 8h45	/	8h45 / 11h45	/	11h45 / 13h15	/	13h15 / 16h15	/	/	/	16h15 / 18h00
Louis Pasteur élém	7h45 / 8h45	8h40	8h45 / 11h45	/	11h45 / 13h15	/	13h15 / 16h15	16H30	16h15 / 17h15	/	17h15 / 18h00
Marolles	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	16h30 / 17h30	/	17h30 / 18h00
Paul Fort	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	16h00 / 17h00	/	17h00 / 18h00
P&M Curie mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	/	/	16h00 / 18h00
P&M Curie élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	16h00 / 17h00	/	17h00 / 18h00
Pringy	/	8H25	8h30 / 11h30	11H30	11h30 / 13h45	13H44	13h45 / 16h45	16H45	/	/	/
Saint-Ouen-Domprot	7h45 / 9h00	8H55	9h00 / 12h30	/	12h30 / 14h00	/	14h00 / 16h30	16H20	/	/	16h30 / 18h30

* ne concerne que les enfants de la Haute-Borne

RESPONSABLES LEGAUX (1 AU MINIMUM)

LIEN DE PARENTÉ			
NOM D'USAGE			
PRÉNOM			
SITUATION FAMILIALE			
ADRESSE	N° / RUE CP / VILLE		
TÉL. PORT			
TÉL. FIXE			
E-MAIL			
PROFESSION			
EMPLOYEUR			
ADRESSE TRAVAIL			
TÉL. TRAVAIL			
OBSERVATIONS			

Garde alternée : Oui Non (si oui, fournir les documents utiles)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
responsable légal, certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je m'engage à informer le service instructeur de ce dossier en cas de changement dans ces renseignements ou en cas d'annulation de l'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Signature :

En cas d'informations erronées ou incomplètes, le service instructeur décline toutes responsabilités dans la gestion de ce dossier.

Attention : l'inscription ne vaut pas admission. Celle-ci ne peut être délivrée que par le directeur/la directrice d'école. Il vous faudra donc contacter l'école après réception du certificat d'inscription qui vous sera délivré par le service instructeur.



SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE
Cité Administrative · 3, rue du Vieux Port
51300 Vitry-le-François CEDEX

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
03 26 41 22 77 · scolaire@vitry-le-francois.net

